

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT
TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC

Marché de prestation intellectuelle

**Diagnostic du ruissellement et étude de faisabilité d'un bassin de rétention
sur le secteur de la Galère a Collioure**

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023/22 Réf.04/12-05 actualisant les délégations du comité syndical au Président ;

Considérant la nécessité de conclure un marché public de prestation intellectuelle ayant pour objet le **diagnostic du ruissellement et l'étude de faisabilité d'un bassin de rétention sur le secteur de la Galère a Collioure** ;

Considérant que l'offre de l'entreprise **HYDRETUDES** est la « mieux disante » en application des critères de jugement des offres définis dans la consultation ;

DECIDE

Article 1 : De conclure un marché public ayant pour objet le **diagnostic du ruissellement et l'étude de faisabilité d'un bassin de rétention sur le secteur de la Galère a Collioure** avec l'entreprise **HYDRETUDES**. La durée de ce marché est fixée à 6 mois pour un montant de 32 064 € TTC.

Article 2 : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

Le Président

Alexandre PNIGNAU

Maire de Les Cluses

